

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET** : RD 8 - Bouc-Bel-Air - Aménagement d'un carrefour giratoire et raccordement d'une voie nouvelle. Convention de travaux et d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages avec la commune.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la SCCV « Jardin des Essences » et la commune de Bouc-Bel-Air, la convention autorisant la mise à disposition du domaine public routier départemental pour réaliser les travaux et définissant les conditions d'entretien et d'exploitation partiels de l'aménagement du futur carrefour giratoire et du raccordement d'une voie nouvelle sur la RD 8, avenue des Noyers à Bouc-Bel-Air, dont le projet est joint au rapport.

à l'Unanimité

M. MALLIE ne prend pas part au vote.

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée